



LE MOT DE L'ORGANISATEUR

Ce grand rendez-vous, point de ralliement de toutes les activités représentées par le CODEVER, se tiendra à Royère de Vassivière dans la Creuse.

Les Journées CODEVER s'inscrivent dans la même démarche que celle de nos partenaires : KTM, POLARIS, BIHR, YAMAHA et HUSQVARNA. Elles permettront la rencontre des pratiquants, adhérents ou non, à travers des randos, des baptêmes de 4x4, des démonstrations diverses (trial camion, conduite 4x4...), des essais de véhicules électriques et la rencontre de pilotes renommés.

La soirée du vendredi sera l'occasion de festoyer autour d'un bon repas, tandis que le groupe BLUESAWAY animera la 1^{ère} partie de la soirée dansante, avec un concert rock qui déménage !

Ne tardez pas à vous inscrire...

Pour le CODEVER, Christophe Pétreau





ARTICLE 1 – Généralités

Le CODEVER organise sa 1^{ère} édition des Journées CODEVER, les **15 et 16 juillet 2016**, sur le site du *Vassivière Club TT* à Royère de Vassivière (23). **Ce rassemblement multi-activités propose diverses animations et des randonnées. Celles-ci ne présentent aucun caractère de compétition et se veulent purement touristiques.**

Le rassemblement est ouvert à toutes et à tous, dans la limite des places disponibles. L'inscription préalable est obligatoire.

Le nombre de participants est limité à 50 par jour pour chaque activité motorisée (40 4x4, 50 motos, 50 quads), 30 par jour pour les cavaliers. Nombre de participants illimité pour les randonnées pédestres et VTT.

ARTICLE 2 - les participants

Qui peut s'inscrire ?

Tout adhérent ou non adhérent, possédant un permis valide pour les motorisés. Le participant doit être en bonne forme physique, son état de santé ne doit pas être incompatible avec la conduite automobile, quad ou moto, ou avec la pratique de la randonnée à pied, à cheval ou à VTT.

Prévoyez un bon équipement, adapté aux conditions météo.

Les organisateurs pourront à tout moment refuser ou stopper un participant dont l'équipement, l'état de santé ou le comportement leur paraîtra insuffisant pour garantir sa sécurité.

Les inscrits aux randos 4x4, moto ou quad peuvent également prendre part aux randos pédestres, équestres ou VTT (pas de supplément).

ARTICLE 3 – Les randos motos, quads et 4x4

Les véhicules

Les véhicules à moteur devront être de type tout-terrain (4x4, SUV, quads, SSV, buggies, enduros, trails...), homologués, immatriculés et assurés en conformité avec le Code de la route.

Les 4x4 devront être immatriculés et assurés, le contrôle technique à jour, en conformité avec le Code de la route.

Il faut une autonomie permettant de parcourir au moins 80 kms.

Les conducteurs

Équipement du motard et du quadeur : casque, gants, lunettes et bottes moto sont obligatoires. Prévoyez un bon équipement, adapté aux conditions météo.

Roulage

Il se fera par groupes encadrés par des bénévoles.

Les bénévoles du Vassivière Club TT se chargeront des balades moto et des balades quad/SSV.

Des bénévoles du CODEVER prendront en charge les 4x4.

Le ravitaillement en carburant

Station-service (pompes 24/24) à Royère de Vassivière.

Par mesure de sécurité, il n'y aura aucun transport de carburant pendant la rando. Ravitaillement dans des stations sur le parcours (n'oubliez pas votre CB).

Contrôle administratif

Seront vérifiés l'inscription, le règlement financier, la carte verte d'assurance, la carte grise et le permis de conduire.



Contrôle technique

Vous devrez présenter votre véhicule avec sa carte grise. Seront alors vérifiés :

- ✓ l'état général (*les simili-épaves assemblées à grand renfort de fil de fer seront refusées*)
- ✓ l'absence de numéros de course (*très fun, mais ce n'est pas une course !*)
- ✓ la présence de la (des) plaque(s) d'immatriculation lisible(s) et de la vignette d'assurance
- ✓ le bon fonctionnement des éclairages (phare et feu arrière)
- ✓ les pneus : à crampons, homologués pour usage routier (*pneus cross interdits*)
- ✓ le bruit, au besoin avec le sonomètre

Important : le bruit est l'ennemi n°1 de nos activités, c'est la nuisance la plus souvent rapportée par les riverains. Nous serons donc intransigeants sur le niveau sonore des véhicules. Nous n'hésiterons pas à refuser un véhicule trop bruyant !

En particulier, seront systématiquement refusés :

- **les silencieux vidés de leurs chicanes ou avec une laine de roche usée,**
- **les pots et silencieux trop abîmés (trous, fuites etc.) ou trafiqués**

Si besoin, nous procéderons à un contrôle sonomètre statique, en considérant les valeurs de niveau sonore et de régime moteur figurant sur la carte grise.

Les organisateurs pourront à tout moment refuser un véhicule qu'ils jugeraient inadaptée, dangereux, ou excessivement bruyant.

ARTICLE 4 – les randos équestres

Les chevaux montés devront avoir leurs vaccins à jour.

Pour des raisons sanitaires, l'effectif ne pourra excéder 30 chevaux. Un lieu spécifique leur sera attribué. La nourriture pour les chevaux n'est pas fournie par les organisateurs.

Le port du casque est **OBLIGATOIRE**.

La balade se fera grâce à un road-book remis au cavalier.

ARTICLE 5 – les randos pédestres

Les parcours sont balisés.

Prévoir de bonnes chaussures, casquette et surtout de l'eau.

ARTICLE 6 – les randos VTT

Les VTT devront être en bon état, et le vététiste devra être en bonne forme et prévoir de l'eau.

Le port du casque est **OBLIGATOIRE**.

La balade se fera grâce à un road-book.

ARTICLE 7 - les parcours

Les différents itinéraires sont composés de voies ouvertes à la circulation publique, telles que définies dans le Code de la Route et conformément aux dispositions de la Loi n°91-2 du 3 janvier 1991 (dite Loi Lalonde). Le parcours proposé comprend environ 90 % de chemins et n'utilise aucune voie signalée sans doute possible comme interdite (barrière, panneau réglementaire...). Le tracé emprunte à 99% des chemins ruraux et des routes du domaine public.

Pour les marcheurs, les cavaliers et les vététistes, les itinéraires peuvent aussi comporter des sentiers balisés.

Les randos sont accessibles à tous les niveaux. Des collations seront proposées sur les parcours.



ARTICLE 8 – Hébergement et repas

L'hébergement est à la charge des participants et non compris dans l'inscription. Il est recommandé de réserver à proximité immédiate du lac de Vassivière ou du village de Royère et ce, dès que possible, car les Journées Codever se font en pleine saison.

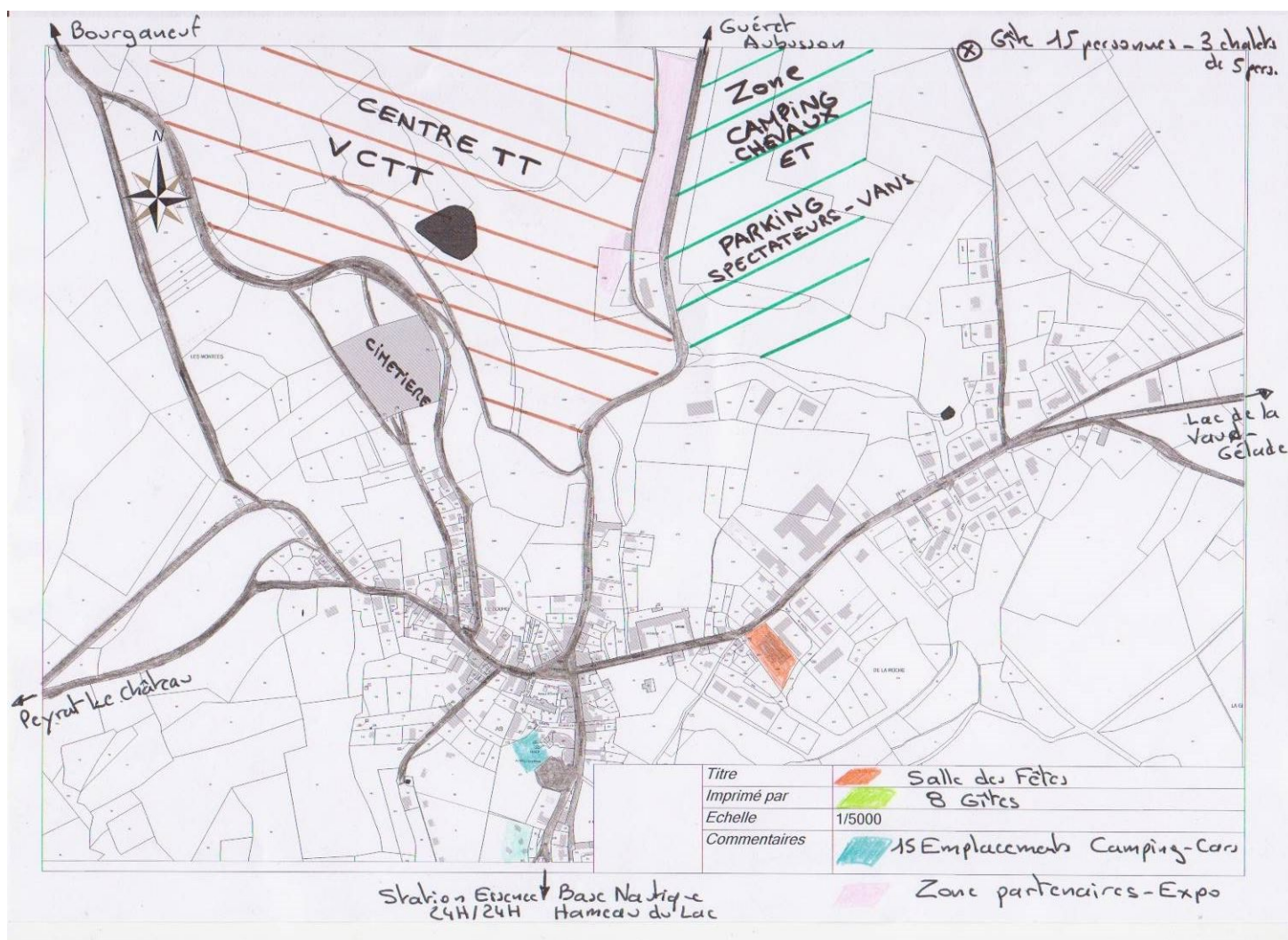
Plusieurs types d'hébergement sont possibles :

- Camping sur le site du VCTT, gratuit.
- Camping sur les bords du lac : payant.
- Gîtes communaux de Royère sur le site du VCTT, réservation à faire au plus vite à la Mairie.
- En camping-car, gratuit sur les emplacements à Royère.

La propreté des lieux devra être respectée au maximum.

Pour plus de détails, voir le tableau des formules, ci-dessous à l'article 7.

Le samedi soir, la buvette proposera des grillades et boissons pour ceux qui désirent rester tard.





ARTICLE 9 – inscriptions

Modalités et participation aux frais d'organisation :

Il y a 3 formules possibles :

- formule "A" pour les 2 jours complets (vendredi et samedi)
- formule "B" et "C" pour randonner le samedi

Vous pouvez en outre arriver dès le jeudi soir mais le repas du jeudi reste à votre charge.

Toutes les formules donnent accès au site du rassemblement et aux diverses animations (ateliers de formation, démonstrations, baptêmes, essais...) qui pourront être proposées.

Important : les tarifs indiqués ci-dessous sont valables pour les adhérents du Codever. Majoration de 10 €, reversés au Codever, pour les autres.

La formule principale					
	Cas	Contenu de la formule	Places	Tarifs	Impératif
A	<i>Vous arrivez le vendredi matin pour randonner le vendredi et le samedi</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ collation du matin ✓ les randos du vendredi et samedi ✓ 3 repas (vendredi midi et soir, soirée dansante, samedi midi et soir) ✓ Cadeau de bienvenue 	50 4x4 50 motos 50 quads/SSV 30 cavaliers	60 € / conducteur 30 € par accompagnateur 4x4 40 € pour les cavaliers, Vététistes et marcheurs	Vous devez arriver le vendredi matin avant 9h00

Les autres formules					
	Cas	Contenu de la formule	Places	Tarifs	Impératif
B	<i>Vous arrivez le vendredi soir</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ collation du matin ✓ les randos du samedi ✓ 3 repas (vendredi soir et soirée dansante, samedi midi) ✓ Cadeau de bienvenue 	Dans la limite des places restantes	45 € / pilote 25 € par accompagnateur 4x4 30€ pour les cavaliers, Vététistes et marcheurs	Vous arrivez le vendredi avant 19h30 pour le repas.
C	<i>Vous arrivez le samedi matin</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ collation du matin ✓ les randos du samedi ✓ 1 repas (samedi midi) 	Dans la limite des places restantes	30 € / pilote 15 € par accompagnateur 4x4. 20€ pour les cavaliers, Vtistes et marcheurs	Vous devez arriver le samedi matin avant 8h30

Pour être valable, votre demande doit nous être retournée avant le 31 mai 2016 et doit comprendre **pour chaque demandeur** :

- **un bulletin, rempli lisiblement et complètement,**
- **un chèque de règlement correspondant**
- **une adresse e-mail valide (ou une enveloppe timbrée) est OBLIGATOIRE pour l'envoi de la confirmation d'inscription**

Une liste d'attente sera mise en place si nécessaire. Votre inscription vous sera confirmée **par e-mail ou courrier** courant juin, accompagné d'un plan pour rejoindre le camp de base.

Si vous n'avez rien reçu au 1^{er} juillet, appelez Christophe au 06 32 96 93 00.

Après la date limite d'inscription, les demandes seront traitées au cas par cas : contacter directement les organisateurs par téléphone.



Annulation

Par CODEVER : En cas d'annulation de la rando par le Codever, vos chèques seront renvoyés dans un délai d'un mois. L'annulation ne pourra donner lieu à aucun dédommagement.

Par le pilote inscrit :

1^{er} cas : plus de 21 jours avant la randonnée

Aucun souci. Nous vous renverrons vos chèques dans un délai d'un mois.

2^{ème} cas : entre 21 et 7 jours avant la randonnée

Nous ferons le maximum pour vous trouver un remplaçant. Si c'est impossible, nous serons obligés de retenir la moitié de votre règlement. Nous encaissons alors votre chèque et remboursons la différence par chèque (dans un délai d'un mois).

3^{ème} cas : moins de 7 jours avant la randonnée

Aucun remboursement ne sera possible, sauf force majeure validée par le bureau du CODEVER.

ARTICLE 10 – Comportements

Ces randonnées sont organisées dans un esprit de détente, de convivialité, et de respect de l'environnement. Ces règles n'ont pas été créées pour vous mener la vie dure, mais pour préserver l'avenir de nos activités de loisir

ARTICLE 11 – Sécurité, assistance, assurance

Avec l'aide du VCTT, le CODEVER met en place des moyens adaptés pour assurer le bon déroulement des randonnées. Un 4x4 de dépannage rapide transportera de l'outillage et des pièces de rechange telles que : pneus, chambres à air, bougies, leviers adaptables... Toute pièce utilisée devra être payée avant la fin de la randonnée.

La nuit : les motos seront stockées à l'abri, dans un hangar fermé. Prévoyez un antivol pour votre moto. Le CODEVER ne saurait être tenu responsable de tout vol ou dégradation.

Assurance et responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux conséquences des infractions aux lois et règlements en vigueur commises par un participant, conséquences qui seront intégralement supportées par leurs auteurs. De même, l'organisation ne pourra être tenue responsable des accidents ou incidents qui pourraient survenir au cours de la randonnée et qui seraient directement liés au comportement du participant ou de ses accompagnants. L'association a souscrit un contrat garantissant sa responsabilité civile et sa responsabilité d'organisateur de manifestation. D'autre part, les activités de l'association sont couvertes par un contrat de Garantie de Protection Juridique spécialisé. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter tout ou partie de la randonnée en cas d'événements imprévus et incompatibles.

Le participant déclare avoir souscrit toutes polices d'assurances requises par la réglementation, tant pour lui-même que pour les personnes susceptibles de l'accompagner (notamment, l'assurance responsabilité civile).

Le participant déclare assumer les risques inhérents à la pratique de la conduite ou de loisirs en milieu naturel non aménagé ou peu aménagé, et assumer l'entière responsabilité de son activité sans pouvoir rechercher la responsabilité des organisateurs.

Chaque conducteur est responsable de ses passagers ou accompagnateurs et des dégâts que ceux-ci occasionneraient sur leur passage et ce quelque en soit la raison.

Respect des consignes et de l'environnement

Le participant s'engage à se conformer au règlement et aux instructions qui lui seront données par les organisateurs. Le participant devra être en pleine possession de ses moyens. Le participant s'engage à respecter l'environnement dans lequel il évoluera. Il s'engage en particulier à respecter en toutes circonstances le Code de la route, les espaces naturels, la faune, la flore, les cultures et les voies de circulations.



Droit à l'image et protection de la vie privée

En vous inscrivant aux Journées CODEVER, vous autorisez ce dernier à diffuser des photographies ou vidéos où vous seriez identifiable, prises lors de l'évènement, pour les besoins de promotion de l'opération ou celle du Codever.

Conformément à la loi, aucune photographie de mineur ne sera diffusée sans l'autorisation écrite des responsables légaux.

ARTICLE 12 – Déroulement du week-end – Horaires indicatifs

Le Vendredi

8h30 à 11h Contrôle administratif, contrôle technique, collation.

IL EST IMPERATIF D'ARRIVER AVANT 9H car il sera impossible de contrôler tout le monde entre 10h00 et midi...

11h30 à 12h45 Apéro, déjeuner, briefing, photo de groupe

12h45-13h30 Départs échelonnés

12h30 Briefing

18h Heure probable des premières arrivées.

20h la soirée CODEVER à la salle de Royère vous attend Avec en 1^{ère} partie musicale le concert du groupe parisien des BLUESWAY.

Le Samedi

8h30 à 10h Contrôle administratif, contrôle technique, collation.

IL EST IMPERATIF D'ARRIVER AVANT 9H car il sera impossible de contrôler 70 motos entre 10h00 et midi...

9h15 Briefing

9h30-10h30 Départs échelonnés

Les départs auront lieu par petits groupes toutes les 3 minutes.

12h – 14h Déjeuner ("stop, eat and go")

12h45-14h Départs échelonnés

Les départs auront lieu par petits groupes toutes les 3 minutes.

17h Pot de l'amitié

20h Repas conviviale autour d'une grillade

ARTICLE 13 – Sanctions

Le participant, lorsqu'il signe son bulletin d'inscription, s'engage à respecter ce règlement. Tout manquement à son engagement entraînera des sanctions décidées par les organisateurs. Exemple : exclusion immédiate de la randonnée. Une sanction prise envers un participant ne pourra en aucun cas donner lieu à un remboursement des sommes versées.

Il est conseillé de conserver précieusement ce document, et de l'amener avec vous.

Pour toute question : Christophe au 06 32 96 93 00 ou christophe.petreau@sfr.fr

Cadre réservé à l'organisation	N°
Reçu le	
Montant du chèque	

Nom/prénom : _____ Né(e) le : ___/___/___

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. fixe : _____ Mobile : _____ Email : _____

Votre n° d'adhérent Codever : _____ Votre taille de tee-shirt : S - M - L - XL - XXL

Activité(s) pratiqué(e)s pendant les Journées Codever 2016 (entourez) :

Pédestre Equestre VTT Moto Quad 4x4

Pour les activités motorisées :

Permis ___ n° _____ Délivré le : ___/___/___ Par la Préfecture de : _____

Marque et modèle du véhicule : _____ N° d'immat. : _____

Assuré par : _____ N° carte verte : _____

Vous aurez sur place : une voiture Camionnette Je tracte une remorque

Aucun, je viens avec un autre inscrit Autre : précisez _____

Formules		Activité choisie		Nombre d'accompagnants*	Total par formule
		Motorisée	Non motorisée		
FORMULE A (2 jours complets avec 4 repas + soirée dansante)	Adhérent	60 €	40 €	___ x 30 €* ___ x 40 €	
	Non adhérent	70 €	50 €		
FORMULE B (1 jour complet avec 2 repas + soirée dansante) Arrivée le vendredi soir	Adhérent	45 €	30 €	___ x 25 €* ___ x 35 €	
	Non adhérent	55 €	40 €		
FORMULE C (1 jour complet avec 2 repas) Arrivée le samedi matin	Adhérent	30 €	20 €	___ x 15 €* ___ x 25 €	
	Non adhérent	40 €	30 €		
Si vous comptez pratiquer plusieurs activités dont au moins une motorisée, alors vous devez choisir le tarif « motorisé ».				Total à régler -->	

* Précisez le numéro d'adhérent de chaque accompagnant : _____

A retourner au plus tôt et avant le 15 juin 2016, accompagné de :

1 chèque du montant de l'inscription + 1 enveloppe timbrée à votre adresse (si pas d'adresse mail !)

Chèques à l'ordre du CODEVER, envoyés à : CODEVER, 1 rue Edouard Bouthier, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE

1-J'ai pris connaissance du règlement, et je m'engage à le respecter.

2-Je m'engage à équiper mon véhicule de façon qu'il soit accepté au contrôle technique.

3-Je déclare adhérer sans réserve à l'association CODEVER.

Date

Signature